



Stage non déclaré, non payé

Par **Gr1ng**, le **02/07/2008** à **12:28**

Bonjour,

Je suis en stage depuis 3 mois dans un service technique. Ce service dépend de la mairie. Une convention a été signée de ma main, celle du maire et de l'université. Je dois recevoir une indemnité. Etant malade depuis 2 jours, je me suis rendu au bureau des ressources humaines (sur un autre site) qui ne connaisse pas mon existence. La directrice des services technique a gardé la convention. (ça fait 3 mois) Je ne suis donc pas assuré pas payé (la directrice du service technique m'a dit éventuellement que je pourrais être payé d'un seul coup à la fin du stage. je termine mon stage demain. Quels sont mes recours? J'ai RDV avec la directrice des ressources humaines demain. Je tiens aussi à préciser que le maire qui a signé la convention n'est plus le même puisqu'il n'a pas été réélu.

Je pense qu'il est inutile de préciser que ce stage n'a pas été encadré (la directrice des service technique est mon maître de stage), cela ressemble plus à une mission puisque j'ai réalisé l'ensemble des plan de l'éclairage public d'une commune de 15 000 hab sans aide. J'ai notamment formé 3 personnes au nouveau logiciel. Bref, j'ai plus donné que je n'ai reçu de ce stage.

Merci de votre aide